

Du jeudi 08.06.2017 au mercredi 14.06.2017

Jour	Date	Heures		Evénements	Lieu	Participants annoncés par les organisateurs
		Début	Fin			
Jeudi	08.06.2017	0730	1800	Journée sportive 2017	Genthod	
Jeudi	08.06.2017	1200	1600	Water Protector Standing Rock (sans autorisation pour l'instant)	Diverses banques, dont le Crédit Suisse	
Jeudi	08.06.2017	2030	2230	Spectacle: Very Bat Trip	Route du Pont-Butin	
Vendredi	09.06.2017	0800	2400	Genève-Rolle-Genève 2017	Lac Léman	
Vendredi	09.06.2017	0700	1700	CROPETTES EN CAMPAGNE (jusqu'au 12.06)	Parc des Croquettes	
Vendredi	09.06.2017	1000	1700	Les 5 ans de l'arcade	Avenue du Bois de la Chapelle 79	
Vendredi	09.06.2017	1100	1500	Appel de soutien aux travailleurs iraniens	Place des Nations	
Vendredi	09.06.2017	1100	1600	Rassemblement Tibet needs dialogue	Place des Nations	800
Vendredi	09.06.2017	1600	2300	Fête au centre	Avenue Eugène-Lance 28	
Vendredi	09.06.2017	1600	0300	Grillades de la 23 2017	Chemin du Chambet	
Vendredi	09.06.2017	1700		FêteSoral	Commune de Soral	
Vendredi	09.06.2017	1700		Geneva Street Food Festival 4 ^{ème} édition (jusqu'au 11.06)	Promenade Saint-Antoine	
Vendredi	09.06.2017	1700	2000	20 ans boutique PARADIGME	Rue de la Terrassière 2	
Vendredi	09.06.2017	1800	2000	Vernissage de l'exposition personnelle de Max Rut	Rond-point de Plainpalais	
Vendredi	09.06.2017	1800	2030	Cortège à vélo syndicat ISP	Place des Nations et selon parcours	100
Vendredi	09.06.2017		2100	Tournage du film POST MORTEM (depuis le 06.06.2017)	Divers lieux du canton de Genève	
Vendredi	09.06.2017	2030	2230	Spectacle: Very Bat Trip	Route du Pont-Butin	

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.



BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATION MANIFESTATIONS

Genève, le mercredi 7 juin 2017

Du jeudi 08.06.2017 au mercredi 14.06.2017

Samedi	10.06.2017			FêteSoral	Commune de Soral	
Samedi	10.06.2017	0800	1800	Rallye pédestre familial	Selon parcours	
Samedi	10.06.2017	0800	2030	La ville est à vous Sécheron	Quartier de Sécheron	
Samedi	10.06.2017	0800	2300	Le Mail est à vous	Quartier du Vélodrome	
Samedi	10.06.2017	0800	0200	Wake Party	Quai de Cologny	
Samedi	10.06.2017	0830	1730	FETE ANNUELLE CAMARADA – 15 ^{ème} EDITION	Chemin de Villars	
Samedi	10.06.2017	0900	2100	Fête fin d'année scolaire	Place 150ème	
Samedi	10.06.2017	0900	1700	Carti-Pétanque	Rue Pré-de-la-Reine	
Samedi	10.06.2017	0900	2400	BAZ'ART	Rue Lissignol	
Samedi	10.06.2017	1000	2200	Kermesse	Le Vengeron	
Samedi	10.06.2017	1100	0400	25 ans du TC Confignon	Chemin Chaumont 15	
Samedi	10.06.2017	1100	1630	Inauguration du lac des Vernes	Meyrin	
Samedi	10.06.2017	1130	1330	Cercle de silence	Place du Cirque	
Samedi	10.06.2017	1200	2300	Ramène ta fraise	Esplanade du Pommier	
Samedi	10.06.2017	1200		Genève-Rolle-Genève 2017	Lac Léman	
Samedi	10.06.2017	1430	2100	Fête de fin d'année scolaire	Parc Barton	400 - 500
Samedi	10.06.2017	1700	2000	20 ans boutique PARADIGME	Rue de la Terrassière 2	
Samedi	10.06.2017	2030	2230	Spectacle: Very Bat Trip	Route du Pont-Butin	
Dimanche	11.06.2017		1700	FêteSoral	Commune de Soral	
Dimanche	11.06.2017		1700	Geneva Street Food Festival 4 ^{ème} édition (jusqu'au 11.06)	Promenade Saint-Antoine	

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.

Du jeudi 08.06.2017 au mercredi 14.06.2017

Dimanche	11.06.2017	0700	1800	Compétition de promotion de ski nautique	Quai Gustave-Ador	
Dimanche	11.06.2017	0800	2030	La ville est à vous Sécheron	Quartier de Sécheron	
Dimanche	11.06.2017	0800	1800	Course de caisses à savon	Confignon	
Dimanche	11.06.2017	0800	2000	COURSE RUN4SCIENCE	Bois de la Bâtie	
Dimanche	11.06.2017	0900	1900	La rue aux enfants	Rue de Bernex	
Dimanche	11.06.2017	0900	1700	2 ^{ème} édition de la course RUN4SCIENCE	Centre sportif des Evaux	
Dimanche	11.06.2017	1000	1700	Bruch collectif (jusqu'au 20 août)	Parc Saint-Jean	
Dimanche	11.06.2017	1400	2200	Funky Fresh Hip-Hop ball Game	Route de Veyrier	
Dimanche	11.06.2017		1500	Champel en fête	Parc Bertrand et avenue Peschier	
Dimanche	11.06.2017	1600	2030	Manifestation contre les camps de concentration	Palais des Nations	
Dimanche	11.06.2017	1700	1900	Israël – Palestine: Pour la paix, pour deux états.	Palais des Nations	
Lundi	12.06.2017	0700	1700	CROPETTES EN CAMPAGNE (jusqu'au 12.06)	Parc des Croupettes	
Lundi	12.06.2017	0900	1800	Bol d'Or Mirabaud (jusqu'au 18.06)	Port-Noir	
Lundi	12.06.2017	1000	1400	Rassemblement pour le Balouchistan	Palais des Nations	60
Lundi	12.06.2017	1700	1900	Rassemblement pour la démocratie au Brésil	Palais des Nations	200
Mardi	13.06.2017	1100	1600	Solidarité avec les travailleurs iraniens	Palais des Nations	
Mardi	13.06.2017	1800	2000	Fais-moi une scène	Rue Jean-Simonet	
Mercredi	14.06.2017	1100	1300	Rassemblement contre la violation des droits de l'Homme au Pakistan	Palais des Nations	50
Mercredi	14.06.2017	1100	1400	Manifestation Kabyle contre les actions répressives du gouvernement algérien	Palais des Nations	200

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.



BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATION MANIFESTATIONS

Genève, le mercredi 7 juin 2017

Du jeudi 08.06.2017 au mercredi 14.06.2017

Mercredi	14.06.2017	1130	1600	Rassemblement Tibétain pour le manque de justice au Tibet	Palais des Nations	6
Mercredi	14.06.2017	1800	2300	Concert Geneva Opéra Pool 2017	Avenue de France 40	1000
Mercredi	14.06.2017	2000	2100	Associations du Tour canton de Genève	Selon parcours	

Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.

Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.